

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2021-03-021

PUBLIÉ LE 29 MARS 2021

Sommaire

ARS - DD18 / Direction

18-2021-03-26-00002 - Avis sur le projet d'arrêté désignant les centres de vaccination contre la COVID-19 (1 page)

Page 3

ARS - DD18

18-2021-03-26-00002

Avis sur le projet d'arrêté désignant les centres
de vaccination contre la COVID-19

Service émetteur : Direction Générale

Affaire suivie par : Christophe LUGNOT

Date : 26 mars 2021

Monsieur le Directeur Général de
l'ARS Centre-Val de Loire

A Monsieur le Préfet du Cher

**AVIS sur le projet d'arrêté désignant les centres de vaccination contre la Covid-19
dans le département du Cher**

Considérant les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France qui confirment une circulation toujours active et de plus en plus intense sur le territoire du Cher,

Considérant la nécessité de disposer d'un maillage territorial suffisant pour permettre un accès à la vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans,

Considérant les capacités de desserte des doses de vaccin à partir de la pharmacie hospitalière du Centre hospitalier de Bourges, établissement pivot du Groupement Hospitalier de Territoire,

Considérant les concertations intervenues avec les opérateurs de santé du territoire et les collectivités territoriales concernées par l'implantation des centres de vaccination,

Considérant l'implantation des ouvertures de centres de vaccination, pérennes et éphémères, mentionnés dans les annexes 1 et 2 du projet d'arrêté,

L'agence régionale de santé émet un avis très favorable au projet d'arrêté désignant les centres de vaccination contre la Covid-19 dans le département du Cher.

Le Directeur Général de l'ARS
Centre-Val de Loire


Laurent HABERT